



SAILLANS

# BULLETIN MUNICIPAL

**MAIRIE DE SAILLANS**

1 Champ de Villard - 33141 SAILLANS  
Tel 05.57.84.32.10 - Fax : 09.70.62.09.98  
[mairie-de-saillans@orange.fr](mailto:mairie-de-saillans@orange.fr)  
[www.mairiedesaillans.jimdo.com](http://www.mairiedesaillans.jimdo.com)

Lundi mardi jeudi vendredi  
de 13h30 à 18h00

**GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE**

Tél . 09.66.89.32.10  
ECOLE : 05.57.84.30.31

## Janvier 2016

DANS CE NUMERO

## Le Mot du Maire

Chers amis,

A l'aube de cette nouvelle année 2016, je viens par ce « Mot du Maire » vous adresser tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite.

Avec le grand espoir de ne jamais revivre les tragiques évènements qui ont marqué l'année 2015.

Il faut rester optimiste et espérer un monde meilleur, mais il ne suffit pas de l'espérer, chacun doit œuvrer chaque jour pour donner le meilleur en tout et pour tout.

L'année 2015 pour Saillans, n'a pas été de tout repos avec l'aménagement du bourg. La réception définitive des travaux n'a toujours pas été signée, car, comme vous avez pu le constater, certaines malfaçons ont été répertoriées. Je ne signerai donc pas le procès verbal des travaux tant que l'ensemble de ces malfaçons n'aura pas été repris et rectifié. Les travaux sont en cours de finition, soyez assurés que nous veillons particulièrement à un parfait achèvement.

La grande satisfaction de l'année est l'ouverture et le succès au-delà du canton du restaurant « le Saillans » repris par Gilles UDRON et Sophie LEDUC. Suite aux nombreux échecs qu'avait connus cet établissement, il était indispensable de trouver de vrais professionnels et de rénover l'unique commerce de la commune. Merci à Gilles et Sophie de s'être investis personnellement et d'avoir investi financièrement dans ce projet.

### La vie associative

Page 4

### La bibliothèque municipale

Page 7

### Etat-Civil

Page 7

### Compte rendu des réunions

Page 8

### Vivre ensemble

Page 13

### Informations et N° utiles

Page 15

### Nos professionnels

Page 17

La part d'investissement de la commune s'est élevée à 20 000 €, les gérants ayant pris le reste à leur charge.

Pour cette année 2016, il n'y aura pas d'investissement et une plus importante maîtrise du fonctionnement de façon à absorber tous les travaux effectués ces dernières années, (remise en état des logements, du restaurant, la convention d'aménagement de bourg, etc...) et une maîtrise de la fiscalité, malgré la baisse des dotations, des obligations faites aux communes en matières de dépenses (rythmes scolaires, accessibilités aux handicapés, remises aux normes diverses et variées).

Ce 23 janvier, le conseil municipal et moi-même avons eu le plaisir, après les vœux, comme de coutume, de recevoir les anciens de la commune, moment de convivialité partagé, souvenirs échangés avec le regret et le souvenir des personnes disparues dans l'année. Nous avons eu l'occasion de déguster un buffet de toasts et de verrines préparé avec goût et talent par le personnel féminin le tout chapoté par Monique MEDES, puis un repas de qualité et servi avec sourire et humour. Je renouvelle mes remerciements à l'équipe pour cette journée chaleureuse et gouteuse.

Je conclurai ce mot du Maire en faisant un vœu très fort, celui de ne pas vivre dans notre pays d'évènements tragiques comme ceux connus en 2015, un vœu encore plus fort celui de paix et sérénité dans le monde entier et surtout dans vos familles.

Toujours à l'écoute,

Votre Maire,

Martine TILLET-FAURIE



## Infos travaux



Comme vous avez pu le constater, les travaux ne sont pas terminés à ce jour. Certaines anomalies constatées doivent faire l'objet de reprises par l'entreprise : couche de roulement sur la départementale D18E1, virage de la nouvelle voie. Malgré des demandes répétées de la municipalité afin que ces reprises soient faites, celles-ci sont restées sans suite durant plusieurs mois.

De plus des accords restaient à trouver entre la commune et le maître d'ouvrage, suite à des erreurs de conception, notamment sur l'aménagement de la nouvelle voie des bus.



En effet, la commune n'entendait pas devoir prendre à sa charge les coûts générés par des travaux supplémentaires. Et si ces différends persistaient, la municipalité envisageait l'arbitrage puis le Tribunal administratif. Un expert a même été nommé, à la demande de la municipalité dans le cadre de la protection juridique, afin d'organiser une médiation et ainsi rétablir le dialogue entre les différentes parties.

Les réunions des 22 décembre et 11 janvier ont finalement abouti à un accord.

Depuis une semaine, la météo redevenant clémente, les travaux ont pu reprendre à partir du 26 janvier.

La réception définitive des travaux CAB est envisagée semaine 6.

## VANDALISMES, INCIVILITÉS



Les bâtiments de la Mairie sont victimes de vandalismes qui engendrent des dépenses importantes pour notre commune.

Le vandalisme sur la commune n'est pas seulement le résultat de dégradations volontaires, c'est aussi celui de l'incivisme. Les réparations des dommages occasionnés ont un coût qui pourrait être économisé par la commune.

Les vandalismes et incivismes les plus rencontrés sur l'année 2015.

- Panneaux de signalisation divers (sens interdits, flèches, cédez le passage...) détériorés, tagués, et même volés
- Tuiles cassées au lavoir.
- Débris de verre à coté des containers prévus à cet effet.
- Déjections canines sur les voies communales
- prélèvements non autorisés de matériaux (sable, grave et terre végétale)
- Abandon de détrit (sacs et cartons pleins de déchets, débris de démolition, même un vieux matelas, etc.) sur les bas-côtés des voies communales qui traversent les petits bois.

**Toute dégradation ou tout acte de vandalisme sur les biens communaux ou aux abords, feront l'objet d'une plainte auprès du Procureur de la République.**

**Les réparations seront imputées aux responsables de ces actes ou bien, s'il s'agit de mineurs, à leurs parents ou aux personnes responsables de leur garde ou surveillance.**

# Vœux du Maire et Repas des Aînés

## Vœux du Maire

Comme chaque année l'avant dernier week-end de janvier marque la présentation des vœux du maire à la population.



En ce 23 janvier, Martine TILLET-FAURIE a tenu à remercier chaleureusement ses collègues qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie dans les affaires communales dont ils ont la charge. Le personnel municipal a également été félicité pour son implication dans le bon fonctionnement des services. Les enseignants de l'école n'ont pas été oubliés, avec une pensée particulière pour Fanny Royer actuellement en congé maternité.

D'autres sujets ont évidemment été évoqués, tels que la réforme des territoires, la baisse des dotations de l'état qui entraîne

certaines difficultés budgétaires, et bien-sûr les travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg qui vont enfin être repris et terminés courant février 2016.



## Repas des Aînés

Malgré les restrictions budgétaires auxquelles la municipalité doit faire face, Saillans, contrairement à d'autres communes, a souhaité maintenir le traditionnel repas des aînés. Ce repas a été assuré par Monique MEDES et son équipe.

La municipalité tient à remercier les châteaux Bélugue, Tessendey et Carles pour avoir offert les vins.





# La vie associative

## Amicale des Parents d'élèves de l'école de Saillans

Président, Julien RODRIGUEZ

bureau.ecole.saillans@hotmail.com

**NOEL** : Nous tenions encore à remercier chaleureusement la troupe de théâtre, car cette année le spectacle de Noël a été un franc succès.

**CARNAVAL** : Le Comité des fêtes et l'Amicale des parents d'élèves de Saillans vous proposent cette année de vous retrouver à la salle des fêtes le **samedi 6 février à 15h** pour le défilé de M. Carnaval.

Merci d'avance aux parents d'amener un gâteau (ou crêpes, gaufres....) pour le goûter qui aura lieu en suivant.

Parents et enfants seront les bienvenus déguisés.

**LOTO** : Le loto aura lieu le **samedi 12 mars**. À cette occasion, en plus des nombreux lots fournis par l'amicale, vous pouvez déposer dès à présent à l'école ou bien à l'un des membres du bureau, les lots que vous souhaitez offrir.

### AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Pour renseignements contacter :

[bureau.ecole.saillans@hotmail.com](mailto:bureau.ecole.saillans@hotmail.com)

## Tou'Zazimuts

Président, Gilbert MALEIX 06.26.44.35.79

Le Club accueille les randonneurs toute l'année :

- MERCREDI et SAMEDI APRES MIDI
- PLUS 2 RANDOS PAR MOIS SUR LA JOURNEE

### TOU'ZAZIMUTS

Pour renseignements contacter :

06 26 44 35 79 ou [clubtouzazimut@gmail.com](mailto:clubtouzazimut@gmail.com)

## Les amis de l'église de Saillans

Président, Henri TROCARD 05.57.84.37.35

Nous vous souhaitons à tous et toutes une bonne année 2016.

L'association des Amis de l'Eglise organise son loto : le dimanche 7 février à 15 h. à la salle des Fêtes de Saillans.

L'assemblée générale aura lieu le mardi 16 février à 14 h 30 à la Mairie de Saillans.

Samedi 16 janvier à 18 h	Mouillac
Dimanche 17 janvier à 10 h 30	Fronsac
Samedi 23 janvier à 18 h	Fronsac
Dimanche 24 janvier à 10 h 30	Fronsac
Dimanche 31 janvier à 10 h 30	Périssac
Samedi 6 février à 18 h	Fronsac
Dimanche 7 février à 10 h 30	Villegouge

### LES AMIS DE L'EGLISE

Pour renseignements contacter :

05.57.84.37.35

## Gymnastique Volontaire de Saillans

Présidente, Isabelle GAUTIER 05.57.74.37.02

Le club de gym de Saillans vous souhaite une bonne et heureuse année 2016

Qu'elle vous apporte santé joie bonheur et gaité. J'en profite pour vous rappeler que vous pouvez toujours faire de bonnes résolutions en 2016 en vous inscrivant à la gym de Saillans !!!! Il n'est jamais trop tard pour prendre bien soin de soi.

Les cours de gym se pratiquent toujours le mercredi de 19h à 20h à la salle des fêtes de Saillans vous pouvez avoir plus de renseignements auprès de la Présidente

Mme Gautier : 05 57 74 37 02

A bientôt j'espère.....  
Meilleurs vœux pour 2016, joie, bonheur, santé pour vous et votre famille.

### GYMNASTIQUE

Pour renseignements contacter : 05 57 74 37 02 ou [isabelle Gautier 29@orange.fr](mailto:isabelle Gautier 29@orange.fr)

## Fusil Saillannais

Président, DEVILLE Olivier : 06 74 65 81 77

### FUSIL SAILLANAIS

Pour renseignements contacter :

06 74 65 81 77

## Boxe in Saillans

Contact, Mr CARDINAL 06-35-51-55-99

### BOXE IN SAILLANAIS

Pour renseignements contacter :

06-35-51-55-99

## Jouer à Saillans

Président, Laurent CHARLIER 06 78 96 56 44

### JOUER A SAILLANAIS

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Laurent Charlier 06 78 96 56 44  
Sylvie Ardouin 06 17 82 04 76



# La bibliothèque municipale

Tél. : 05.57.84.32.10 - [bibliosailans@yahoo.fr](mailto:bibliosailans@yahoo.fr) - Ouverte le mardi / vendredi de 14h00 à 18h00 et le jeudi de 14 h à 16 h

Laurence, dont le contrat arrivait à son terme le 6 janvier dernier, a pu bénéficier d'une dérogation exceptionnelle de 12 mois. Nous sommes soulagés et heureux de la savoir toujours parmi l'équipe ! Et ses fidèles lecteurs n'ont pas manqué de lui témoigner leur satisfaction lorsqu'ils ont appris la nouvelle.



## Etat Civil

### DECES

Nous venons d'apprendre le décès de Mr Gilbert CRUCHON, le 8 janvier 2016 à l'âge de 57 ans

Le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs sincères condoléances à la famille.



# Réunions des conseils municipaux

Ceci n'est qu'un résumé, l'intégralité est à votre disposition à la Mairie.

## Réunion du 26 novembre 2015 à 18 h 30

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,

### Décision modificative

DM N°1 :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €
2152/041	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €
2031/041	0.00 €	0.00 €	16 505.00 €	16 505.00 €

DM N°2 :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	43 657.00 €	-391.00 €	391.00 €	43 657.00 €
65 Autres charges de gestion courante	34 997.00 €	-391.00 €	0.00 €	34 606.00 €
6541/65	5 760.00 €	-391.00 €	0.00 €	5 369.00 €
66 Charges financières	8 660.00 €	0.00 €	391.00 €	9 051.00 €
66111/66	8 660.00 €	0.00 €	391.00 €	9 051.00 €

### Projet de Nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud d'ARFEUILLE, André FAUTRAT François MARTINEAU, Hervé PELLETIER, David SEGUIN,

**Était absent :** Monsieur Jean TILLET

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 20 novembre 2015

Madame le Maire fait part à ses collègues qu'une présentation du projet du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) a été faite par le Préfet le 19 octobre



dernier. A partir de cette date, les communes disposent de deux mois pour donner leur avis.

Où les modalités et les enjeux du projet et notamment :

- le maintien de la collectivité dans la Communauté de Communes du Fronsadais jusqu'en 2021,
- la disparition de certains Syndicats Intercommunaux tels que le SIE et le SIAEPA (articles 20 et 24 du SDCI)

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de SDCI, mais s'oppose, à l'unanimité des membres présents, par délibérations n° 20151126-04 et 20151126-05 aux articles 20 et 24 de ce projet.

### SIE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L5210-1-1.IV du CGCT,

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), Monsieur le Préfet a présenté, le 19 octobre 2015, un projet aux élus de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de la Gironde, qu'il nous soumet aux fins de recueillir notre avis.

En effet, conformément à l'article L5210-1-1.IV du CGCT, il appartient aux assemblées délibérantes concernées par les propositions de modification introduites par le SDCI de se prononcer dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

S'agissant spécifiquement de la distribution publique d'électricité, sur les 12 syndicats intermédiaires existants, le projet de schéma prévoit le maintien des 6 syndicats de régime urbain d'électricité et, en revanche, la dissolution des six de régime rural, dont le Syndicat d'Electrification du Fronsadais.

Cette proposition est matérialisée par l'article 24 du SDCI.

Or, il n'existe pas de fondement juridique à cette différence de traitement entre syndicats de régimes urbain et rural, dans la mesure où la concession Sdeeg inclut des collectivités ressortissant aux deux régimes.

Le Syndicat d'Electrification du Fronsadais créé le 19 juillet 1930, a historiquement œuvré pour bâtir, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG), un service public de l'électricité de qualité en pratiquant une gestion rigoureuse des deniers publics.

L'implication des élus de terrain que nous sommes et notre connaissance des besoins en électricité de nos territoires ont fait du Syndicat d'Electrification du Fronsadais une structure-relais de proximité indispensable pour l'élaboration des programmes de travaux et le contrôle du concessionnaire, avec pour objectif de garantir une bonne qualité de desserte en zone rurale auprès des consommateurs domestiques comme des acteurs économiques.

Pour ce faire, le syndicat a toujours eu une approche vertueuse en affectant la totalité du produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité aux travaux basse et moyenne tension et d'éclairage public.

C'est ainsi que le montant moyen des investissements réalisés lors des cinq dernières

années sur notre ressort territorial syndical s'élève à : 3 435 439€.

En particulier, il convient de noter la mise aux normes récente de plus de 3000 points lumineux en ayant recours à des appareillages moins énergivores. Par cette action de modernisation de son éclairage public et en concourant aux économies d'énergies, le Syndicat du Fronsadais s'est inscrit comme un véritable acteur de la transition énergétique.

Compte tenu de ces éléments, et en vertu du principe d'égalité devant la loi, il me paraît pleinement justifié de prôner le maintien du Syndicat d'Electrification du Fronsadais.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, et après avoir délibéré, émet un avis défavorable quant à l'article 24 du projet de SDCI en date du 8 octobre 2015 et réclame le maintien du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Fronsadais.

### SIAEPA

Vu la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu l'article 33 codifié à l'Article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Article 40-III portant sur la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2015 notifié par Monsieur le Préfet par courrier en date du 19 octobre 2015 qui inclut le projet

de fusion de trois syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (article 20),

Où l'exposé de Madame le Maire et de Monsieur Fautrat, délégué du Syndicat Intercommunal

d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais, (SIAEPA),

Considérant les disparités existantes notamment en matière de coûts et de compétences des Syndicats Intercommunaux du Blayais, du Bourgeois et du Cubzadais-Fronsadais,

Considérant que le territoire du Syndicat du Cubzadais-Fronsadais est cohérent et pertinent,

Considérant que la solidarité communale fondée entre 34 communes entre 1948 et 1954 s'est prolongée par une solidarité verticale à partir de 1981 pour l'assainissement collectif et à partir de 2004 pour l'assainissement non collectif,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis défavorable quant à l'article 20 du projet de SDCI qui consiste à fusionner les trois syndicats des eaux de l'arrondissement de Blaye, et réclame le maintien du SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais.

### Nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Fronsadais

Madame le Maire explique à ses collègues que suite aux changements de statuts de la communauté de communes du canton de Fronsac portant notamment :

- sur la prise de compétences des ALSH sur le temps périscolaire du mercredi après-midi,
- sur la prise de compétence tourisme pleine et entière,
- ainsi que le changement de dénomination de l'EPCI suite à la refonte des cantons,

les communes doivent donner leur avis afin que l'EPCI, qui devient désormais Communauté de Communes du Fronsadais, puisse valider ses nouveaux statuts.

Où l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur la validation des nouveaux statuts de la communauté de communes du Fronsadais.

### Compteurs communicants GrDF

Madame le Maire fait part à ses collègues de la demande de GrDF d'installer des compteurs communicants sur la commune. Ces compteurs visent, à l'instar des compteurs ErDF Linky, à dématérialiser les données des consommations des particuliers, pour, selon les dires de GrDF, plus de transparence sur la consommation réelle des foyers et ainsi faire des économies. Madame le Maire donne lecture des arguments de GrDF.

D'autres communes sollicitées se sont également prononcées sur la question.

Madame le Maire donne lecture des arguments émis par la commune de Saint Macaire.

Après avoir pris connaissance des divers argumentaires, et après discussions, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, contre l'installation des compteurs communicants pour les deux principales raisons suivantes :

- santé publique : émissions de micro-ondes
- libertés publique et individuelle : piratages possibles de ces compteurs et donc récupérations de multiples données sur la vie privée à des fins commerciales

### Questions diverses :

#### Boxe In Saillans

Madame le Maire fait part à ses collègues qu'une demande de la part de l'association saillanaise Boxe In Saillans lui a été adressée pour obtenir l'autorisation d'installer trois supports d'entraînement dans la salle polyvalente. Après discussions, le conseil municipal décide d'accéder à cette demande sous réserve de la signature d'une convention fixant les conditions.

### Borne à verres et borne à vêtements

Lors des travaux CAB concernant la nouvelle voie derrière l'école, les bornes à verres et vêtements ont été retirées. Après discussions il est décidé de réinstaller une borne à verres et une borne à vêtements sur le parking de l'école afin de satisfaire au mieux les usagers.

### Haie à planter

Madame le Maire a été interpellée en conseil d'école par des parents d'élèves au sujet des sulfatages à proximité de la cour de l'école. Sylvie Ardouin, à la suite de ce conseil, a fait quelques recherches et évoque la solution de planter une haie le long du grillage côté parking. L'association Arbres et Paysages en Gironde a déjà fait ses preuves sur le département et, étant agréée par le conseil Départemental au titre de la Protection de l'environnement, la commune pourrait envisager une subvention. Madame Ardouin, Madame Charlier et Monsieur Martineau proposent de rencontrer sur site les responsables de l'association afin qu'une proposition soit faite.

### Tour de garde élections régionales

Madame le Maire demande à ses collègues les disponibilités de chacun pour assurer les deux prochains tours de garde des élections régionales des 6 et 13 décembre prochains.

### Conseil d'école

David Seguin fait un rapide compte rendu du dernier conseil d'école. Ce compte rendu porte notamment sur :

- des travaux à prévoir au sein des bâtiments
- l'acquisition d'un ordinateur
- l'apport de sable dans la cour

Monsieur Martineau en prend acte et précise que certaines réparations ne pourront se faire qu'à la fin de l'hiver.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h40.

# Vivre ensemble.....

## Quelques lettres ...

### NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

## Vivons ensemble, ...

### INCINERATION DES VEGETAUX :

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, l'élimination par le feu des déchets verts est totalement interdite, sur l'ensemble du territoire du département et de façon permanente, ces déchets relevant exclusivement des systèmes collectifs de traitement des déchets.

Cependant si vous êtes dans l'impossibilité de transporter ces déchets vous pouvez obtenir une dérogation auprès de la mairie. Celle-ci vous sera accordée uniquement dans les périodes tolérées :

Soit du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 par autorisation municipale.

Cette autorisation vous sera délivrée à condition et uniquement si vous respectez les règles suivantes :

- l'absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- utilisation d'un dispositif clos, isolé du sol, muni d'un système d'évacuation et de filtration des fumées (incinérateur de jardin),
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer,

- moyens d'extinction à proximité immédiate,
- respect des périodes règlementées.

Vous pouvez télécharger le document de demande d'autorisation sur le site de la Préfecture :

[www.gironde.pref.gouv.fr](http://www.gironde.pref.gouv.fr) ou [www.dfci-aquitaine.fr](http://www.dfci-aquitaine.fr)

Périodes strictement interdites : Du **15/03 au 30/04** et du **01/07 au 30/09** (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005).

### ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

### « EPAVES »

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. « l'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.

## DIVAGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde propose aux communes des pièges anti frelons pour capturer les reines et ainsi éviter la prolifération des nids à la fin de l'hiver. Si vous êtes intéressés, faites-le savoir en mairie. Une commande groupée pourra être effectuée si un nombre suffisant de personnes se manifeste (conditionnement de 50 pièces).

Cependant, il est possible de fabriquer des pièges de façon artisanale de la manière suivante :

Le plus simple : utiliser une bouteille d'eau minérale d'un litre et demi, la couper au tiers supérieur et l'inverser pour faire un entonnoir. Il est possible d'y ajouter une protection contre la pluie. Une bouteille plastique de 5 litres se montre aussi très efficace.

Il est souhaitable de mettre plusieurs pièges avec différents types d'appâts. Dans tous les cas, il est conseillé de placer les pièges en plein soleil à une hauteur de 1 ou 2 mètres.

Il est préférable de placer les pièges dès la mi-février près des ruches ou des lieux où il y avait des nids l'an passé et de les laisser jusqu'en novembre. En été cela permet de repérer les nids et à l'automne éventuellement des jeunes fondatrices en cours de fécondation.

Les meilleurs appâts sont réalisés à base d'un cocktail de :

- bière brune de préférence (½ canette), la bière attire les frelons mais repousse opportunément les abeilles ;
- un peu de vin blanc et/ou de Picon ;
- un peu de sirop pour parfumer (framboise, cassis ...).

## **...Recyclons ensemble,** ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique à la mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à l'Association « Les Bouchons d'Amour » (acquisition de matériel pour personnes à mobilité réduite, opérations humanitaires ponctuelles, etc...)

## CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les deux conteneurs à bouteilles situés au parking de la salle des fêtes et, nouveau, au lieu dit "Les Struliez" servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissés pour compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) : 9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67





# Informations et numéros utiles

## La carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



*Attention pour les personnes qui voyagent en Europe, certains pays ne reconnaissent pas la prolongation de 5ans. Bien se renseigner avant votre départ*



## Vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde - 140 avenue de la Marne – 33700 MERIGNAC  
Tél : 05 56 97 81 89 – Fax 05 56 47 10 62  
[www.cauegironde.com](http://www.cauegironde.com)  
[caue33@wanadoo.fr](mailto:caue33@wanadoo.fr)

**Bénéficiez de l'aide gratuite** des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies.

Renseignez-vous !

**Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...).**

- Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac

**Pascal MORIN, architecte conseiller**

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

			Janvier	Février	Mars
BRANNE (Mairie)	1 <sup>er</sup> mardi	De 10 h à 12 h 30	5	9	1
COUTRAS (maison serv ; publics)	3 <sup>ème</sup> mercredi	De 14h30 à 16h30	20	17	16
LIBOURNE (Mairie)	1 <sup>er</sup> mardi	De 14 h 30 à 17h30	5	9	1
VAYRES (CdC)	3 <sup>ème</sup> mercredi	De 10h à 12	20	17	16

## Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2000 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 31 mars 2016

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



## Vacances scolaires

Les prochaines vacances :

Vacances de d'hiver :  
Fin des cours : samedi 13 février 2016  
Reprise des cours : lundi 29 février 2016

Vacances de Pâques :  
Fin des cours : samedi 09 avril 2016  
Reprise des cours : lundi 25 avril 2016

## Mémento...

### ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

### RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

### Autres NUMEROS UTILES

Numéro européen  
d'urgence : 112



### Gendarmerie de VILLEGOUGE :

05.57.84.86.50  
ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de  
Secours (SDIS) : Urgence : 18 - Standard :  
05.57.55.89.41



SAMU : 15

SAMU SOCIAL : 115



Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33 /  
Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) :  
05.57.55.39.79

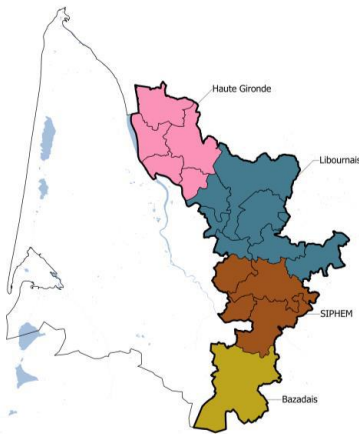
## Présentation du projet sur le secteur du Libournais



Le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (CRPF) coordonne depuis le début de l'année 2016 le projet FOREDAVENIR. Ce programme a pour objectif d'aider les propriétaires à remettre en valeur leurs bois tout en permettant leur exploitation et ainsi l'approvisionnement des chaudières à bois, et des industries du bois. Au total, FOREDAVENIR doit permettre la mobilisation de 160 000 tonnes de bois, et l'amélioration de 1400 hectares de forêt. Ce projet bénéficie de l'appui technique de trois partenaires : la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) d'Aquitaine et la coopérative forestière Alliance Forêts Bois, et est financé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

### A qui s'adresse ce projet ?

L'objectif de FOREDAVENIR est la **remise en valeur des peuplements forestiers** dépérissant, dégradés, sans objectif de production. Ce projet s'adresse aux propriétaires forestiers **situés sur le territoire** représenté sur la carte ci-contre.



Sur ces territoires **4 animateurs du CRPF** auront pour mission de rencontrer les propriétaires intéressés par la démarche afin d'évaluer l'éligibilité de leurs bois aux aides, et de les conseiller dans la gestion de leurs peuplements forestiers.

Les propriétaires pourront bénéficier d'un financement par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie de **40 % du coût total de l'amélioration du peuplement** (boisement, désignation des arbres d'avenir...).

### Quels travaux sont éligibles aux aides ?

Le **balivage, désignation ou marquage de coupe** : Sélection de tiges d'avenir. Le but de cette opération est la conversion des taillis en

futaies sur souches. Afin de faciliter l'accès aux arbres, la réalisation des cloisonnements est également éligible.

La **conversion des peuplements** : Travaux permettant de convertir un taillis présentant de beaux arbres de futaie en futaie par régénération naturelle.

La **transformation des peuplements** : Travaux permettant la transformation complète d'un peuplement par régénération artificielle. Également les dépenses connexes dans le cas où elles ne dépassent pas 30% des dépenses hors taxes des travaux principaux.

**Ne sont pas éligibles** : Les travaux tels que le renouvellement de peuplements de type futaie ou encore l'entretien de taillis à courte rotation ayant pour objectif la production de bois-énergie.

### Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Tous travaux d'amélioration des peuplements tels que ceux décrits ci-dessus peuvent être éligibles pour des **projets de surface minimale de 4 ha (par îlots de 1ha)**.

Pour permettre aux propriétaires ne remplissant pas cette exigence de surface d'avoir accès aux aides, **des regroupements sous formes associative, coopérative, ou autre (par exemple : Groupements Forestiers) pourront être opérés**.

De même les propriétaires souhaitant s'engager dans la démarche bénéficieront d'un accompagnement dans la rédaction d'un document de gestion durable de leur bois, **document nécessaire à l'obtention des aides** et proposant une planification à moyen et long terme des opérations de gestion à pratiquer dans les peuplements.

# Nos professionnels à proximité....



**TOUS TRAVAUX**

**Fabien Loeuil**

3 Cardeneau-33141 Saillans  
06 50 88 39 79  
fabienloeuil@hotmail.fr

**Rénovation et construction  
Intérieurs et extérieurs**



**SARL GF SERVICES**  
Guillaume Faurie  
Taille, Effeuilage mécanique,  
Vendange...

7 reynaud  
33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com




**Laurent  
MURAT**

**CHARPENTE  
COUVERTURE  
ZINGUERIE**

2 bis rue de Libourne - FRONSAC

**06 07 08 95 90  
05 57 24 91 51**



**BRIN D'ARCHI**  
plan / image 3D / maquette

Helene ROY  
3 Cardeneau  
33141 Saillans  
06 87 20 74 49  
www.brindarchi.fr  
brindarchi@hotmail.fr

La représentation  
de vos projets ...

Helene Roy, dessinatrice et maquettiste, au service des particuliers et des professionnels du bâtiment dans le domaine de la représentation et de la communication de projets architecturaux.

- / Permis de construire (< 170m<sup>2</sup>)
- / Plans
- / Aménagements intérieurs et extérieurs
- / Images 3D
- / Relevé de bâtiment
- / Maquettes



**ENT LAURENT.S**

CHARPENTE  
COUVERTURE  
AGENCEMENT  
PARQUET  
MENUISERIE  
(PVC-BOIS-ALU)

**TÉL. 06 60 20 01 55**  
N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A

**FANNY FUDAL**  
Moments de bien-être

Eliothérapie  
Réflexologie Plantaire

06.23.39.33.92  
fannyfudal@gmail.com



Uniquement sur RV

### Infirmière libérale

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89

**Madame Patricia ODRY**, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au  
05 57 84 87 03**



Ingénierie et formation  
Performance environnementale

Audit - Etude énergétique  
Diagnostic technique immobilier

WWW.LSDIAG.FR

**ANTHONY LANFRY**  
Responsable Technique

GSM: +33(0) 6.23.52.35.70  
MAIL: SUDOUEST@LSDIAG.FR

475, CHEMIN DE PINEAU  
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC  
GIRONDE

### EURL Au fil de l'arbre

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets  
Jérémy RENAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

**Jérémy RENAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - ☎ 05.57.51.04.75 -  
06.84.23.79.63 – [jeremvreneaud@hotmail.com](mailto:jeremvreneaud@hotmail.com)**



## **Idée recette de saison...**

### **Butternut façon potatoes**



Éplucher la courge, ôter les pépins.

- Couper les en frites irrégulières.

Dans un saladier, mettre ces frites, avec du paprika, du sel, du poivre, et 3 cuillères à soupe d'huile. Mélanger (avec les mains, il n'y a pas mieux) et déposer tout cela sur une plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé.

Préchauffer votre four à 210°C et enfourner pour 45 minutes.

Cela fera le régal des petits et des grands !

Si vous avez des recettes que vous souhaitez partager, n'hésitez pas. Nous pourrions les publier dans les prochains bulletins.

Bon appétit !





Grilles-Sudoku.Net

Grille numero 5688 niveau 3

7	9	2	4		1			8
3					7		2	
							6	
						8	7	5
4			5					9
	5	6					3	
	8			7	5			
		3		4				
1				8		2		

Grille numero 5686 niveau 3

	9	8					2	
1				6	3			9
7			8			1		
	7		9					
			4	5				
	6					5	7	3
6	5			2				
		4			5		3	
8			1				4	

Grille numero 5685 niveau 3

7					6			
			3	8				
6	2	5				3	8	
				9	4	5		
2							7	
1	8		7				6	
						9		5
	9			1		6		7
		3	4				1	2

Grille numero 5684 niveau 3

	9	6					7	
8	7			6				5
						9		1
9				8				
5				9				8
				1	6			
3		2		1	8	7	4	
					2			
				3	4	1		

Grille numero 5683 niveau 3

	3					5	1	
		9	5		2		4	
1							2	
9			1					
3		6	2			4		
2	8	7	9	4		6		
						9	6	
		4		6	7			
				5		8		

Grille numero 5682 niveau 3

3	6	5		9		4		
	2			5				
				2	6		1	
2							1	7
	1						2	4
		4		7			6	3
	7				4			
		9		5	7	3		
8		1						



<http://www.facebook.com.lesaillans>

Si vous souhaitez réserver, téléphonez au 05 57 50 72 11.

## Nos prochains rendez-vous

- **6 février 2016 à 15 h** : Carnaval
- **7 février 2016 à 15h** : loto de l'association des amis de l'église
- **12 février 2016 20h30** : soirée jeux
- **12 mars 2016** : Loto de l'école
- **18 mars 2016 20h30** : soirée jeux
- **8 avril 2016 20h30** : soirée jeux

### PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation :  
Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux